

Invitation à devenir membre, et à participer à la première réunion du Groupe de travail spécial sur la réforme administrative (19 janvier 2009)

Le Secrétariat de la Convention relative aux zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Introduction

Par la Résolution X.5, la 10^e session de la Conférence des Parties contractantes a décidé d'établir un Groupe de travail spécial sur la réforme administrative, qui a pour fonction de recommander au Comité permanent des mesures efficaces pour améliorer les capacités et le fonctionnement du Secrétariat, conformément au Mandat annexé à la Résolution X.5 (ci-jointe).

Le Groupe de travail comprendra au moins deux membres de chaque Région Ramsar (Afrique, Amérique du Nord, Asie, Europe, Océanie et Région néotropicale). Les membres du Groupe doivent faciliter l'échange d'informations sur les travaux du Groupe de travail dans leur région. Pour limiter les frais encourus par les Parties, les réunions du Groupe de travail se dérouleront à Gland, Suisse. Ainsi, les Parties contractantes sont encouragées à nommer des représentants basés dans les missions diplomatiques à Genève, ou dans les environs (réf. Mandat du Groupe de travail spécial, annexe à la Résolution X.5).

Le Mandat du Groupe de travail spécial fixe un calendrier de travail, précisant que la première réunion doit avoir lieu d'ici début février 2009, et que le Groupe devra faire rapport sur la première phase de son travail dans les six mois suivant cette première réunion. Si le Groupe de travail estime que certaines mesures peuvent être appliquées plus rapidement, il peut alors présenter un rapport intermédiaire à la 40^e session du Comité permanent, en mai 2009. Conformément à son Mandat, le Groupe de travail présentera un rapport dans les 12 mois qui suivront sa première réunion.

Nomination des membres

Par la présente Note, les Parties contractantes sont invitées à faire part au Secrétaire général de leur volonté de faire partie du Groupe de travail spécial, et de faciliter l'échange d'informations sur les travaux du Groupe avec les autres Parties contractantes dans leur région, et de lui communiquer le nom de leur représentant au sein du Groupe dans les plus brefs délais. Le Secrétariat serait reconnaissant de recevoir les nominations des représentants et la confirmation de participation à la première réunion du Groupe de travail spécial **d'ici au 12 janvier 2009 au plus tard**, afin de permettre l'organisation de la première réunion du Groupe. La langue de travail du Groupe sera l'anglais.

Première réunion du Groupe de travail

Le Secrétariat propose que la première réunion du Groupe de travail spécial ait lieu à son siège à Gland, **lundi 19 janvier 2009**. Lors de cette réunion, le Groupe établira un plan de travail détaillé, conformément à son Mandat, et décidera s'il est opportun d'inviter des représentants d'autres Parties, de l'UICN et d'autres Organisations internationales partenaires, du PNUE, et d'autres organisations susceptibles de l'aider à s'acquitter de son mandat.

Projet d'ordre du jour

Première réunion du Groupe de travail spécial sur la réforme administrative
Secrétariat Ramsar, rue Mauverney 28, 1196 Gland, Suisse

Lundi 19 janvier 2009, 10h00-16h00

1. Bienvenue et introduction par le Secrétaire général;
2. Election du président, ou des coprésidents;
3. Etablissement et adaptation d'un plan de travail détaillé;
4. Identification de mesures immédiates pour améliorer les capacités et le fonctionnement du Secrétariat ;
5. Décision relative aux membres supplémentaires qui seraient invités à faire partie du Groupe de travail;
6. Eclaircissements relatifs aux procédures de fonctionnement et de rapport du Groupe;
7. Fixation de la prochaine réunion;
8. Divers.

Inscription à la première réunion du Groupe de travail

Les Parties contractantes sont priées d'informer le Secrétariat de leur volonté de faire partie du Groupe de travail, et à fournir le nom et l'adresse complète de leur représentant au plus vite, mais de préférence d'ici au 12 janvier 2009 au plus tard. Ces informations seront communiquées à Mme Catherine Loetscher (loetscher@ramsar.org).

Le Secrétariat se permet de souligner que, conformément au Mandat du Groupe de travail, « les membres du Groupe de travail prendront en charge leurs propres dépenses », et doit malheureusement informer les Parties contractantes qu'il ne dispose d'aucun financement pour couvrir d'éventuels frais de participation à cette réunion.

Réservations d'hôtel : Les participants qui auraient besoin d'une chambre sont priés de faire leur réservation en contactant directement: à Nyon l'hôtel des Alpes (<http://www.alpes-nyon.ch/>, tél. +41 22 994 30 00) ou l'Hostellerie du XVIe Siècle (<http://www.16eme.com/>, tél. +41 22 994 88 00); ou, à Genève, par l'Office du tourisme (<http://www.geneve-tourisme.ch/>, tél. +41 (0)22 909 70 00).

Les Parties contractantes qui souhaitent obtenir des informations supplémentaires sur le Groupe de travail avant la première réunion sont priées de prendre contact avec M. Anada Tiéga, Secrétaire général (tiega@ramsar.org).

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 9 décembre 2008

Annexe : Résolution X.5